

*Gestion des fonds européens*

# L'État passe le flambeau à la Région

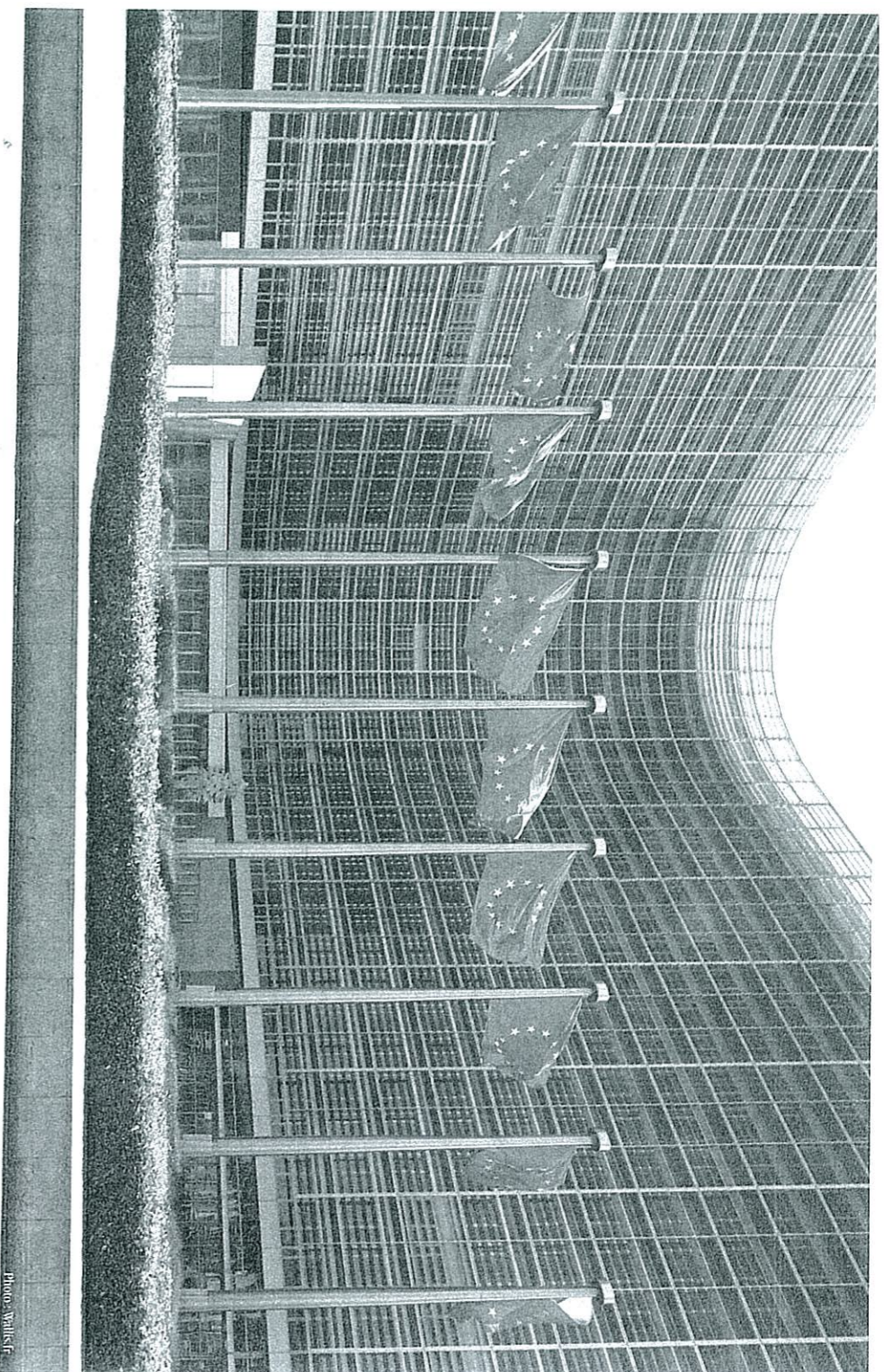
Les fonds attribués par l'Union européenne pour le développement régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur atteignent 1,13 milliard d'euros sur la période 2014/2020. Grande innovation : ces aides vont pour la plupart être gérées directement par la Région, pour la première fois en 2014. C'est un vrai plus pour les habitants !

La Région va gérer les fonds européens octroyés à Provence-Alpes-Côte d'Azur pour 2014-2020. Ainsi en a décidé l'État dans le cadre de la décentralisation (transfert de certaines de ses compétences aux collectivités territoriales). Compte tenu de sa connaissance du territoire, du lien de proximité avec les citoyens, avec ses partenaires sur les territoires (associations, pays, communautés de communes...) ainsi que de la nature de ses responsabilités (développement économique, aménagement du territoire...), la Région avait déjà demandé, par la voix de son Président Michel Vauzelle, à gérer ces fonds à titre expérimental comme le prévoyait la loi. Ce qui elle a obtenu, pour la gestion du fonds Transmed, de 2007 à 2013. Raçon du succès de cette expérience : l'État lui a accordé le rôle d'« autorité unique de gestion », des fonds européens.

## 1,13 milliard d'euros pour Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Région est donc chargée pour les six années à venir d'instruire les demandes d'aide des porteurs de projet et de leur attribuer une subvention (en plus de l'aide qu'elle est elle-même susceptible d'apporter sur son budget propre). En fonction de la nature du projet, la Région mobilisera l'un ou l'autre des fonds de financements européens relevant désormais de sa gestion : le Fonds européen de développement régional (FEDER, pour les projets plutôt économiques), le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Le projet est susceptible d'obtenir une subvention (il est « éligible ») s'il correspond aux priorités définies par la Région pour son territoire, sachant que ces priorités doivent être validées, après négociation, par la Commission européenne dans le cadre de sa stratégie Europe 2020.



Le bâtiment du Berlaymont, siège de la Commission européenne à Bruxelles.

« L'enjeu est de taille car il s'agit d'en tirer le meilleur parti », insistait le Président de la Région le 8 juillet dernier lors du séminaire sur la programmation des fonds européens accueilli à la Villa Méditerranée à Marseille. Cette réunion stratégique rassemblait l'ensemble des partenaires afin de débattre et décider les priorités du territoire régional, celles-ci devant être en cohérence avec les priorités nationales et les orientations européennes (voir encadré). Un « accord de partenariat » a été transmis par le gouvernement français à la Commission fin 2013\*.

Le montant exact de ces crédits gérés directement par la Région (et versés directement par l'Europe) sera bientôt connu. On estime que l'enveloppe sera comprise entre 700 à 800 millions d'euros. Qu'en est-il du reste des crédits attribués à Provence-Alpes-Côte d'Azur, la dotation totale étant de 1,13 milliard d'euros ? La différence représente la part qui continue de relever de l'État. Celui-ci conserve la gestion de 65 % du FSE\*\*, d'où une marge de manœuvre un peu plus restreinte pour la Région (qui en gère tout de même 35 %). « Le FEAMP sera également en partie délégué aux régions », a précisé Gilles Barsacq, secrétaire général pour les

Affaires régionales à la préfecture de Région. « Cela n'empêchera la Région de faire entendre sa voix, notamment sur l'agriculture, pilier de notre économie », a souligné Michel Vauzelle.

l'Union européenne en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

\* La Commission doit donner son approbation finale à cet accord, après négociation, et la Région doit envoyer sa copie à la Commission dans les 3 mois qui suivent.

\*\* Sur ces 65 %, une partie sera déléguée aux conseils généraux.

Madeleine Krémer-Rodenas

## Les priorités

# 80 % des fonds pour l'emploi

L'utilisation des fonds gérés par la Région doit s'inscrire dans la stratégie de l'Union européenne, baptisée « Europe 2020 » parce qu'elle concerne les objectifs à atteindre d'ici 2020. En tête de liste figure l'emploi ; 80 % des fonds doivent y être consacrés. L'ambition est d'atteindre un taux d'emploi de 75 % des 20-64 ans en 2020.

Les autres axes prioritaires sont : la recherche et le développement (avec un niveau de dépenses devant représenter 3 % du PIB national) ; la baisse des émissions de gaz à effet de serre (14 % pour la France) ; la hausse du recours aux énergies renouvelables (+ 23 %) et de l'efficacité énergétique (+ 20 %) ; la lutte contre le décrochage scolaire (- 9,5 %) ; la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ; la formation et l'augmentation du nombre de jeunes diplômés (le Président de la Région a d'ailleurs demandé une augmentation des crédits pour la formation professionnelle).

## Très haut débit

# 80 000 nouveaux foyers et entreprises connectés

Avec 90 millions d'euros de financements publics sur cinq ans, nos deux départements alpins se mettent activement à l'heure du numérique.

L'accès au « très haut débit » est souvent synonyme de vie simplifiée au quotidien, du e-tourisme à l'e-administration en passant par la TV haut débit (pour les accros !). Bien d'autres usages et services,

région – grâce au plan « Provence-Alpes-Côte d'Azur-Très haut débit », déjà à l'œuvre depuis 2013.

L'État va y apporter 29,82 M€, a récemment annoncé Fleur Pellerin, ministre

Objectif : l'accès du plus grand nombre à la société de l'information d'ici à 2020, « par un déploiement massif de la fibre optique et, selon les territoires, une montée en débit sur le réseau cuivre ou un accom-

contre la désertification médicale, structuration des entreprises du secteur bois (afin d'y développer l'emploi), marketing territorial des stations de ski, portail de santé régional sur internet « cloud com-